

**ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JUIN 2003**  
**10<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE**  
**MOISSAC (82)**

**Etaient présents**

Françoise BECRELLE, André et Madeleine BOYER, Jacques et Pascale BOYER, Damien BOYER, Jean-Louis et Cécile CORNUT, Catherine DOUAULT-MERCIER, Michel FRAIGNEAU, Isabelle HUC, Alain et Catherine JEAN, Emmanuel et Hélène JULIEN, Jean LORIN, Jean-Louis OLIVRY, Jean-Jacques POHU, Caroline et Jean-Jacques RAILLARD, Christian et Odile SALLES COLLET, Alain et Maryse SIMPLICIEN.

**Avec 26 pouvoirs.**

**Les enfants :** Sarah BECRELLE, Pascale MERCIER, Thomas CORNUT, Ericka GOURGUES, Haciss HUC, Manon JEAN, Thibault et Clara JULIEN, Julie et Paul RAILLARD, Tiana SALLES.

**Excusés :** Philippe et Sophie MALLET et leurs enfants Paul et Lara, Claudie ROUILLARD et son fils Bhimsen, Annie et Vincent MARRAULD.

**Invitées :** Georgette LEBRET et Christiane EYMARD, actuellement bénévoles au Carmel, qui sont intéressées par les activités de l'association.

**PREALABLE**

Remerciements à Isabelle HUC pour son accueil au Carmel de Moissac et aux artistes-musiciens Marie-Elise, Sophie, Pascale, Cécile, Marion et Matthieu pour leur prestation et le plaisir qu'ils ont su nous donner.

**BILAN MORAL :      *VOTE A L'UNANIMITE***

- 57 adhérents en 2003 : 33 parrains et 10 donateurs ; 14 adhérents n'ont rien versé en 2002. Nous devons nous mobiliser pour trouver d'autres adhérents. **Les futures plaquettes seront adressées à chacun.**
- Ne pouvant être présente à ce 10<sup>ème</sup> anniversaire, Purnima GURUNG nous a envoyé un fax en anglais traduit par Emmanuel JULIEN :

« Chère Hélène, félicitations pour ces 10 longues années de relations entre MEDIC NEPAL en France et BARDAN KUNJ au Népal. Nous avons voyagé ensemble tout au long de ces années et il me revient souvent le jour où vous et Emmanuel êtes venus à la Daan's Care Nursing Home pour adopter un bébé.

Oui, la naissance de MEDIC NEPAL a été initiée par votre volonté après avoir accueilli dans votre vie votre fils Rajan (Thibault) puis votre second enfant Sapna (Clara). De même, de nombreux autres amis de France sont venus pour adopter un enfant et devinrent membres de MEDIC NEPAL.

Enfin, et c'est le plus important, je dois tous vous remercier de votre support pour les enfants de BARDAN KUNJ. Je prie le Dieu Tout Puissant pour que votre assemblée du 10<sup>ème</sup> anniversaire soit un succès. Dieu soit avec vous.

Purnima GURUNG, Présidente de BARDAN KUNJ, Népal »

- Les cartes de vœux : le coût de fabrication a été couvert par les ventes de l'année 2001. Il faut que chacun se mobilise pour vendre les 400 paquets de 5 cartes restants (5 € le paquet). Cette année nous n'en avons vendu que pour 225 €.
- Vente d'Aquarelles de Caroline RAILLARD sur le marché de Noël de COUHE. Démarche intéressante financièrement qui a permis d'obtenir un article de presse.
- Notre aide a contribué au bon fonctionnement de l'orphelinat en 2002. Les enfants sont maintenant dans la maison de Purnima qui peut ainsi mieux les suivre et les surveiller : actuellement, 8 garçons (dont 2 au-dessus de 15 ans), et 5 filles (dont 3 au-dessus de 12 ans).

Deux enfants sont retournés dans leur famille. Notre aide permet toujours le fonctionnement et devrait permettre de payer une partie des futures études (Rakesh attend les résultats de son « Bac »).

Il est souligné que les relations, essentiellement par e-mail, avec Purnima sont toujours assez difficiles (pas de réponse systématique, relances nécessaires pour obtenir les justificatifs). A ce jour, les justificatifs de fin 2002 ne sont pas parvenus (*ils ont été maintenant reçus à la date de rédaction de ce compte rendu*)

- Plusieurs adhérents iront à Katmandu en 2004 et vérifieront le fonctionnement de l'orphelinat ; de plus, ils évalueront les besoins des enfants pour leurs études.
- Changement de siège social : purement administratif ; il est situé au domicile de Christian et Odile SALLES COLLET ; mais tout le courrier arrive toujours à POITIERS, au domicile d'Hélène et Emmanuel JULIEN. Cette situation ne pose pas de problème.

## **BILAN FINANCIER: VOTE A L'UNANIMITE**

Voir le rapport ci-joint.

A noter l'aide envoyée	en 2001:	9 269 €
	en 2002 :	9 620 € (+ 4 %)

En plus de l'aide envoyée en 2002, un don exceptionnel a permis d'acheter le transformateur de l'Hôpital (pour 4 600 €).

Les frais de fonctionnement de l'association restent toujours insignifiants 227 €. Ils représentent moins de 1,5 % du budget ce qui est à signaler.

Nous avons un compte d'épargne en réserve de 4734,21 €.

Nous décidons de maintenir l'aide trimestrielle à 2 500 € en laissant au trésorier la possibilité de faire une aide exceptionnelle si nécessaire (Noël notamment).

Le trésorier peut également, suivant les disponibilités du compte courant, faire un virement sur le compte épargne. Cette épargne pourrait alors être utilisée pour payer les études des enfants.

Une remarque : contrairement aux autres années, nous n'avons pas envoyé de don supplémentaire pour les fêtes de Noël 2002 aux enfants de l'orphelinat. Ceci est dû en partie au décalage des virements (avancés d'un mois à la demande de Purnima) et également au fait que nous venions juste d'expédier le don exceptionnel de 4 600€.

## **STATUTS**

Pas de changement de bureau cette année.

Rappel :	Présidente	Hélène BOYER-JULIEN
	Vice-président	Philippe MALLET
	Secrétaire	Catherine JEAN-ALBERT
	Secrétaire adjointe	Odile SALLES-COLLET
	Trésorier	Emmanuel JULIEN
	Trésorière adjointe	Caroline RAILLARD

## **PROJETS 2003**

- Nous devons encore augmenter le nombre de parrains et vous demandons de reprendre des contacts pour des dons et des nouveaux adhérents.
- Bertrand, fils de Jean-Louis OLIVRY a travaillé sur une nouvelle plaquette. Elle est validée après quelques demandes de modifications : texte plus gros, moins de vert, format A4 coupé en 2, quadrichromie mais permettant une édition en noir et blanc, ajouter que « les frais de fonctionnement représentent moins de 1,5 % du budget », possibilité de modifier le texte pour permettre d'actualiser les infos.

Jean-Louis fera le nécessaire auprès de Bertrand.

- Pour Noël 2003, il est demandé à chaque parrain d'envoyer une carte nominative en anglais pour les enfants de l'orphelinat (Un parrain / Un enfant). L'information sera rappelée à chaque adhérent, en octobre. En effet les enfants ne reçoivent jamais de courrier de quiconque (même du Népal) et seraient très touchés de notre envoi.
- La société FAIVELEY (relation de Philippe MALLET) propose de faire ses cartes de vœux avec mention de Médic Népal et de reverser une contribution à l'association (évaluée à 3 000 € environ).
- Philippe MALLET a des moniteurs (soins cardiaques). Les câbles sont très spécifiques et coûtent cher. Par ailleurs, la maintenance du matériel sur place n'est pas évidente et nous risquons de faire des frais d'expédition pour du matériel qui ne pourra pas être maintenu, donc pas utilisé.
- Notre action pour le médical devrait se « tourner » vers des produits consommables ou du petit matériel. Les membres qui se rendront au Népal en 2004 feront le point de cette question avec Purnima.
- Annie MARRAULD, adhérente de Poitiers, propose d'utiliser ses aquarelles pour réaliser le fond du papier à entête de l'association. Le logo serait conservé. Le choix sera fait par la présidente en accord avec le bureau. Il est proposé d'utiliser un fond de page sur le Népal.

- Création du site Internet. Pas de nouveau depuis l'an dernier. Nous recherchons toujours une solution. Cela pourrait être demandé à des élèves du collège de Jacques BOYER. Par ailleurs, Matthieu CORNUT propose également de travailler le sujet. Dans tous les cas, un cahier des charges est nécessaire. Il sera réalisé cet été par Hélène et Emmanuel.
- Compte tenu de l'orientation de nos activités depuis plusieurs années, nous prévoyons de supprimer de notre logo « Aide à la médicalisation du Népal ». Plusieurs propositions sont faites :

*M é d i c N é p a l*  


---

Aide à la Santé et l'Education au Népal

*M é d i c N é p a l*  


---

Santé et Education des Enfants au Népal

La mention « **Santé et Education des Enfants au Népal** » est retenue.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Les dons versés à des associations d'aide aux personnes en difficulté (c'est le cas de MEDIC NEPAL) ouvrent droit à une réduction d'impôts de 60%. De plus, les frais de déplacement de bénévoles pour se rendre à l'assemblée générale sont considérés comme un don à l'association. Ils feront donc l'objet d'un reçu fiscal (faites parvenir au trésorier le kilométrage parcouru - Merci).
- A l'avenir, il faut dissocier le week-end consacré à l'assemblée générale de toute autre activité organisée par les adhérents : concert, vente de produits, repas népalais, diaporama, ...

Certes, il était très intéressant de regrouper plusieurs manifestations pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire de MEDIC NEPAL, mais l'organisation était très lourde. Un remerciement particulier à tous ceux qui ont donné beaucoup de leur temps pour que ce week-end soit très réussi.

- Prochaine assemblée générale :

**Elle aura lieu à POITIERS  
les 29, 30, 31 mai 2004 (week-end de Pentecôte).**